

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20210503-002****du 03 mai 2021****n°002****page 1/3****EXTRAIT:**

**GRAND  
CHATELLERAULT**  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

membres en exercice : 26

**PRESENTS ( 23 ) :** M.ABELIN, M.PICHON, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT,, M.CHAINE, Mme LAVRARD, M.PREHER, M.CIBERT, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.AURIAULT, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD, M.TARTARIN

**POUVOIRS ( 2 ) :** M.JUGE donne pouvoir à M.COLIN  
M.MEUNIER donne pouvoir à M.ABELIN

**EXCUSES ( 1 ) :** Mme GODET

Nom du secrétaire de séance : Johnny BOISSON

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN****OBJET : Attribution de subventions et individuation de crédits au titre du contrat de ville  
- Première programmation pour l'année 2021**

*Par la délibération n° 12 du conseil communautaire du 13 avril 2015, le cadre et les objectifs du contrat de ville couvrant la période 2015-2020 ont été adoptés. Il définit une nouvelle géographie prioritaire, composée de deux quartiers « Ozon- Les Renardières- Le Lac" (quartier n°1), et "Châteauneuf – centre-ville" (quartier 2), pour y développer des actions visant à réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain.*

*Cette politique concourt à intervenir sur les 3 piliers qui sont la cible de cette politique publique :*

- I - Le développement économique et l'emploi,*
- II - Le cadre de vie et le renouvellement urbain,*
- III - La cohésion sociale,*

*en agissant de manière transversale sur l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations, les valeurs de la république et la citoyenneté.*

*Par la délibération n° 20 du conseil communautaire du 8 juillet 2019, la collectivité a adopté la prolongation du contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2022, et renforcé certaines priorités liées à la cohésion sociale, l'insertion-emploi et le cadre de vie, il convient donc de délibérer pour établir les subventions versées au titre de 2021.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 10 de la loi n°2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, prévoyant la conclusion d'une convention pour l'attribution de subventions supérieures à 23 000 €, modifié par l'ordonnance n°2005-856 du 25 juillet 2005 portant simplification du régime des libéralités consenties aux associations (...),

**VU** le décret 2001-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

**VU** la délibération n°12 du conseil communautaire du 13 avril 2015 relative à l'adoption du contrat de ville 2015-2020,

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT****Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20210503-002****du 03 mai 2021****n°002****page 2/3**

**VU** la loi du 22 janvier 2019 du Premier Ministre relative à la définition de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, portant prolongation des contrats de ville jusqu'en 2022,

**VU** la délibération n°20 du conseil communautaire du 8 juillet 2019 pour l'adoption de la prolongation du contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2022,

**VU** la délibération n°3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**CONSIDÉRANT** les avis du Comité Technique du Contrat de Ville de Grand Châtellerault du 1<sup>er</sup> avril 2021,

**CONSIDÉRANT** l'adéquation des projets et actions présentés par les structures avec les priorités du contrat de ville,

**CONSIDÉRANT** les initiatives qui entrent dans une dynamique d'économie sociale et solidaire, d'insertion socio-professionnelle ou d'insertion par l'activité économique,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de verser aux associations et structures les financements tels que présentés dans le tableau ci-après, pour un montant de **27 900,00 €**.

<b>Structures</b>	<b>Actions</b>	<b>Montant attribué en 2020</b>	<b>Positionnement collectivité 2021</b>
MLNV 86	Innov'job	Nouvelle action	1 000 €
MLNV 86	Dîner Quiz sur les valeurs républicaines et la laïcité	1000 €	1 000 €
ACLEF	Favoriser l'inclusion numérique pour tous	1000 €	1 000 €
ODA FORMATION	Cours d'alphabétisation et de français langue étrangère	12 000 €	12 000 €
CIDFF 86	Soutien à la fonction parentale	Nouvelle action	1000 €
ADAPGV	Espace numérique pour les gens du voyage	900 €	900 €
APÉE	Prendre de la hauteur	2000 €	1 500 €
CIF-SP	Le bénévolat, un pas vers l'emploi	4000 €	3 000 €
ADIE	Favoriser la création d'entreprise, accompagnement au micro-crédit	2000 €	2 000 €
LA FABRIQUE DU NUMÉRIQUE (E2C)	Formation numérique pour les femmes résidant dans les quartiers	3000 €	3 000 €
ESPACE MENDES FRANCE (Collectif Médiacité)	Projet collectif quartiers Grand Châtellerault	1500 €	1 500 €

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du bureau prise par délégation**

**ACTE N° BC-20210503-002**

**du 03 mai 2021**

**n°002**

**page 3/3**

**27 400 €**

**27 900 €**

- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer les pièces relatives à cet objet.

La dépense de 9 200,00 € sera imputée sur le compte budgétaire **824/6574/4500**.

La dépense de 18 700,00 € sera imputée sur le compte budgétaire **824/6574/4510**.

**Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,  
Céline NICOUUD